



En avril 2002, lors d'une réunion de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique, les gouvernements se sont engagés à « assurer d'ici à 2010 une forte réduction du rythme actuel de perte de diversité biologique aux niveaux mondial, régional et national à titre de contribution à l'atténuation de la pauvreté et au profit de toutes les formes de vie sur la planète ».

EN EUROPE

Le rapport de l'Agence européenne de l'environnement 2009 a été publié et il fait le bilan de l'état et des pertes de la biodiversité. Les nouvelles ne sont pas bonnes. L'objectif de stopper la perte de biodiversité en 2010 ne sera pas atteint. Le secteur de la pêche reste plus que d'autres problématiques (les ressources ne sont pas utilisées de façon durable, elles le sont hors des limites biologiques de sécurité). L'agriculture exerce encore une forte pression sur l'environnement en dépit des mesures d'atténuation agricoles et de l'accroissement de l'agriculture biologique. Et le changement climatique n'arrange la situation dans aucun secteur.

Une conclusion s'impose : la volonté politique a fait défaut.

Et la responsabilité en incombe aussi aux citoyens, dont l'influence sur les élus serait déterminante.

UNE MÉTHODE D'ÉVALUATION

Des indicateurs ont été sélectionnés dont l'abondance et la répartition des espèces sélectionnées. Diversité génétique des animaux domestiques, des plantes cultivées et des espèces de poissons de grande importance socioéconomique, Les dépôts d'azote, les tendances des espèces exotiques envahissantes (nombre et coûts des espèces exotiques envahissantes)...

En tant que président de la Ligue Roc pour la préservation de la faune sauvage, je ne peux me réjouir du risque d'extinction de certaines espèces. En tant qu'humain pensant à « ce que nous allons manger demain », je m'inquiète de la perte de diversité génétique dans l'élevage.

Il importe de ne pas tout voir en noir et donc de relever que des progrès ont été accomplis pour la protection des habitats avec le réseau Natura 2000, qui a eu du mal à se concrétiser en France plus qu'ailleurs. Mais les chiffres parlent : 40 % à 85 % des habitats et 40 % à 70 % des espèces ont un état de conservation défavorable. Les prairies et les zones humides disparaissent, tandis que les zones urbaines s'accroissent.

Donc, il y a comme toujours deux façons de considérer le dossier.

On retient que l'acidification et l'eutrophisation liées à l'excès d'accumulation d'azote ont diminué. Et l'on se réjouit de ces progrès.

On retient aussi que les espèces exotiques envahissantes restent une menace pour la perte de biodiversité. Et l'on a tendance au pessimisme.

Dans une [précédente chronique](#) la conclusion était « Ni pessimiste ni optimiste, mais déterminé ».

Déterminée, c'est que l'on attend de l'Europe. Et de tout État.

QU'EN EST-IL AU CANADA ?

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux collaborent à l'élaboration d'un outil appelé « État des écosystèmes et évaluation des tendances ».

Selon le site d'[Environnement Canada](#), « cet outil permettra d'évaluer l'état actuel, les tendances émergentes et les principaux stressés des écosystèmes du Canada. Il proposera un système nouveau et continu de surveillance des écosystèmes et de rapport sur l'état et les tendances qui procurera aux décideurs publics les évaluations détaillées dont ils ont besoin pour élaborer les politiques et alerter le public quant aux changements préoccupants qui surviennent dans les écosystèmes. »

Où en est-on de cet outil pour mesurer l'état de la biodiversité au Canada ?